

CMP05P : LE CCAG DES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

OBJECTIFS :

- Comprendre les objectifs et la chronologie de la réforme des CCAG de 2021
- Décrypter les évolutions du nouveau CCAG-Travaux et ses conditions d'application
- Analyser les conséquences économiques et financières qui s'appliquent au marché

PUBLIC :

- Acheteurs, responsables de services marchés, rédacteurs ou gestionnaires des marchés publics, gestionnaires des travaux
- La formation peut s'adapter aux entreprises souhaitant répondre à des marchés publics comme aux organismes soumis au code de la commande publique devant sélectionner des entreprises pour des chantiers de construction ou de réhabilitation de bâtiments ou d'infrastructures.
- Toutes nos formations peuvent être proposées en intra-entreprise avec des cas pratiques et un contenu de programme personnalisés.

PREREQUIS APPRENANTS

- Connaître la réglementation de base des marchés publics

FORMATEURS :

- Experts dans la gestion des marchés publics, des contrats, dans le domaine des responsabilités et des litiges.

Référent pédagogique : François ESCOFFIER

METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES :

- Alternance d'apports pédagogiques, d'exercices et d'échanges intégrant le vécu des stagiaires
- Le formateur illustre les notions abordées avec des exemples qui peuvent être issus de son expérience et choisis pour correspondre au profil des stagiaires présents, ou issus de leurs témoignages. Cette approche ancrée dans le quotidien professionnel permet une assimilation concrète des règles et des savoir-faire.
- La progression pédagogique est rythmée par l'utilisation d'un diaporama animé et commenté par le formateur, repris en pages-commentaires dans le support remis aux participants.
- Les participants disposeront en outre d'un CCAG-Travaux

MODALITES D'EVALUATION :

- Étude de cas : analyse d'une décision de réception de chantier
- QCM de fin de session : les acquis seront validés à partir de 12/20.

VALIDATION :

- Une attestation de formation sera délivrée aux apprenants à l'issue de la formation

DEROULE PEDAGOGIQUE :

Faire le point sur le contexte général

- Le calendrier d'application
- Le domaine d'application
- La renumérotation partielle du CCAG
- Le « rajeunissement » de la terminologie
- Le rôle renforcé du maître de l'ouvrage
- La généralisation de la dématérialisation

Contact :

Emmanuelle ESCOFFIER : Référent commercial

✉ e.escoffier@credef.fr - ☎ : 06 32 06 18 45

Marine CANNATA : Référent administratif

✉ formation@credef.fr - ☎ 04 78 30 87 87

DEROULE PEDAGOGIQUE (suite) :**Prendre en compte l'évolution du droit positif**

- Les références au code de la commande publique
- La signature du décompte général (DG) avec réserves
- Les évolutions de la déclaration de travaux à proximité de réseaux (DT-DICT)
- Les situations de prolongation des délais
- Le régime de sauvegarde
- Les sujétions techniques imprévues
- Les clauses de réexamen

S'approprier les nouvelles clauses

- La gestion des PI (prestations intellectuelles) : résultats et connaissances antérieures
- Les matériaux dangereux
- Les clauses d'insertion sociale
- Les avances

Réceptionner les travaux : quelles modifications ?

Étude de cas : A partir d'un cas concret de travaux, les stagiaires seront invités à analyser en sous-groupes une décision de réception de chantier, puis à expliquer leurs choix en plénière, avec la validation et les conseils du formateur.

PROGRAMMATION :

- Durée : 1 jour (7 heures)
- Horaires : 9h00 – 17h30
(pause déjeuner : 1h30)

Pour connaître les dates déjà planifiées ou organiser une session personnalisée et réservée à votre entreprise, contactez-nous. Délai de mise en œuvre : 1 à 2 semaines

TARIF :

- 590€ HT

Nous vous informons que Marine CANNATA, référent handicap, se tient à votre disposition afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place.

Courriel : formation@credef.fr

Tél : 06.73.16.19.25